



## Conseil Municipal

### Séance Ordinaire du Lundi 25 Novembre 2024

*L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.*

Présents : Guy GENET – Gérard BAKINN – Anne-Sophie RUELLE – Jacques DECHENAU – Yasmine GONAY – Jean-Marc GRAND – Sarine VELLA – Daniel SUAREZ – Colette ROULLET – Fabien MYLY – François FASCIAUX, Céline DI DOMENICO – Didier JUAREZ – Michelle NOWAKOWSKI – Karine REGOBIS – Sylvain GARREAU – Gaëlle FAOU – Patrick LOMBARD – Karine MAURINAUX – Christian GIRAUD – Florence SCHAMBEL – Serge SANTARELLI – Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN  
Cécilia BOURGIN à Anne-Sophie DESOBLIN-RUELLE  
Sébastien GRIVEL à Jacques DECHENAU  
Séverine GALBRUN à Karine MAURINAUX  
Céline GRANGÉ à Guillaume CARASSIO

Secrétaire de séance : Michelle NOWAKOWSKI

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 novembre 2024

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	24
Procurations :	05
Votants :	29

Le Quorum est atteint

---

#### **Délibération n°2024/90** **Rapport annuel de l'ALEC pour l'année 2023**

Envoyé en Préfecture le  
Publié le

*Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

**Objet : Rapport annuel de l'ALEC pour l'année 2023**

Issue de la transformation de l'association ALEC, la SPL est née en février 2020. Elle a pour objet la mise en œuvre d'une partie des politiques climatiques et de transition énergétique adoptées par ses collectivités territoriales actionnaires.

Durant l'exercice 2023, la SPL a contractualisé 14 marchés avec Grenoble Alpes Métropole, 45 marchés avec d'autres actionnaires (Communes et Département). Elle a également bénéficié de subventions (Fonds européens, Caisse d'Allocations Familiales, ADEME) pour des actions complémentaires aux commandes des actionnaires.

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, *«les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées ...»*.

**Vu** l'avis de la commission « Développement Durable et Environnement » en date du 12 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, **décide** :

- **DE PROCÉDER A L'EXAMEN ET DE PRENDRE ACTE** du rapport de gestion et des rapports des commissaires aux comptes concernant l'année 2023 ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

**ANNEXES :**

Rapport de gestion du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire de la SPL ALEC  
Présentation SPL ALEC au représentant  
Rapport des représentants pour l'exercice 2023

**ANNEXE(S) :**

Sans objet

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

**Michelle NOWAKOWSKI**

**Guy GENET**

**RESULTAT DU VOTE** : prend acte